



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par La MJC Centre Social - 27 rue de Lavaud - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser les quartiers d'été 2026, les jeudis 16 et 23 juillet 2026 de 13 h 00 à 18 h 00, sur le city et sur l'aire de jeux rue René Bruat.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement des quartiers d'été.

ARRETE

- Article 1 :** Les quartiers d'été décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée de l'animation, l'autorisation d'occuper le city et l'aire de jeux est donnée de 13 h 00 à 18 h 00.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le deux juin deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- MJC Centre Social.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s).....

Et par suppléance

Le.....me adjoint



Le Maire,

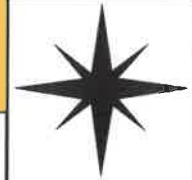
Etienne LEJEUNE

Patrice Filloux



Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souveraine
02 / 06 / 2026
Pour information document non contractuel

1:1 000



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE